

TOUT SAVOIR SUR VO Bébé

Une aide financière du Conseil général pour les parents valdoisiens employeurs d'une assistante maternelle agréée

VO bébé c'est quoi ?

Une aide financière décidée par le Conseil général destinée aux parents valdoisiens, employeurs d'une assistante maternelle agréée, venant en complément de la PAJE (Prestation d'Accueil du Jeune Enfant)

VO bébé c'est pour qui ?

Toute famille valdoisienne confiant son(s) enfant(s) de 0 à 3 ans à une assistante maternelle agréée bénéficiant du Complément de libre choix du mode de garde « assistante maternelle agréée » (PAJE) avec un plafond de ressources fixé à l'équivalent de 5 SMIC annuel pour un enfant à charge.

Comment bénéficier de l'aide VO bébé ?

Au cours du 1^{er} trimestre 2009 un courrier sera adressé à tous les parents valdoisiens pouvant bénéficier de cette aide avec une demande d'autorisation de transfert des données personnelles de la CAF au Conseil général (dans le respect de la loi informatique et liberté). Ceux qui souhaiteront recevoir cette aide devront alors communiquer leur coordonnées bancaires.

Quand pourra-t-on recevoir le versement ?

Le premier versement interviendra au cours du second trimestre 2009. Il correspondra à l'aide pour les mois de Janvier, Février et Mars 2009, le versement ayant lieu trimestriellement à terme échu.

De quel montant sera-t-il ?

Trois tranches, trois montants : 60 €, 90 € ou 180 € par trimestre selon les ressources et le nombre d'enfants à charge (voir tableau ci-après)

Quelles démarches dois-je effectuer ?

Juste adresser son RIB et le Conseil général s'occupera de tout !

Pour tout renseignement: 01.34.25.37.91

Ou écrire à vobebe@valdoise.fr

Barème applicable par le Conseil général au 1^{er} janvier 2009 (sur la base du dernier barème CAF en vigueur pour l'allocation PAJE – Complément de libre choix du mode de garde)	Montant trimestriel forfaitaire de l'aide versée par le Conseil général
<i>Ressources annuelles ne dépassant pas les limites suivantes :</i> pour 1 enfant : 19 513 € pour 2 enfants : 22 467 € pour 3 enfants : 26 010 € pour 4 enfants : 29 554 €	180 €
<i>Ressources annuelles comprises entre les montants suivants :</i> pour 1 enfant : entre 19 513 € et 43 363 € pour 2 enfants : entre 22 467 € et 49 926 € pour 3 enfants : entre 26 010 € et 57 801 € pour 4 enfants : entre 29 554 € et 65 676 €	90 €

<i>Ressources annuelles comprises entre les montants suivants :</i> pour 1 enfant : entre 43 363 € et 62 250 € pour 2 enfants : entre 49 926 € et 74 700 € pour 3 enfants : entre 57 801 € et 99 600 € pour 4 enfants : entre 65 676 € et 112 050 €	60 €
---	------